

Communauté d'Agglomération Cap Excellence : malgré le recul démographique, le tissu productif reste dynamique

Insee Analyses Guadeloupe • n° 72 • Juin 2023



La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence connaît un recul démographique et un vieillissement de sa population, même s'il est, moins marqué que dans les autres territoires de la Guadeloupe. Avec 99 700 habitants, elle reste la communauté d'agglomération la plus peuplée de la région. Concentrant près de la moitié des emplois, le pôle économique de la Guadeloupe reste attractif et son influence s'étend au-delà de ses limites. Ainsi, plus de la moitié des emplois qu'elle propose sont occupés par des résidents extérieurs. Son tissu productif reste dynamique comme en témoigne la progression de l'implantation des entreprises de plus de 10 salariés. Par ailleurs, la présence de nombreux sièges d'entreprises et de centres de recherches favorise la création d'emplois qualifiés. À l'inverse, les emplois d'employés et d'ouvriers sont en recul et contribue à la baisse globale de l'emploi sur le territoire entre 2013 et 2018. Le parc locatif social est un marqueur de la fragilisation sociale du territoire. Il est surreprésenté au sein de la CACE. Un tiers de la population de l'EPCI y réside et un quart bénéficie du RSA.

En partenariat avec :

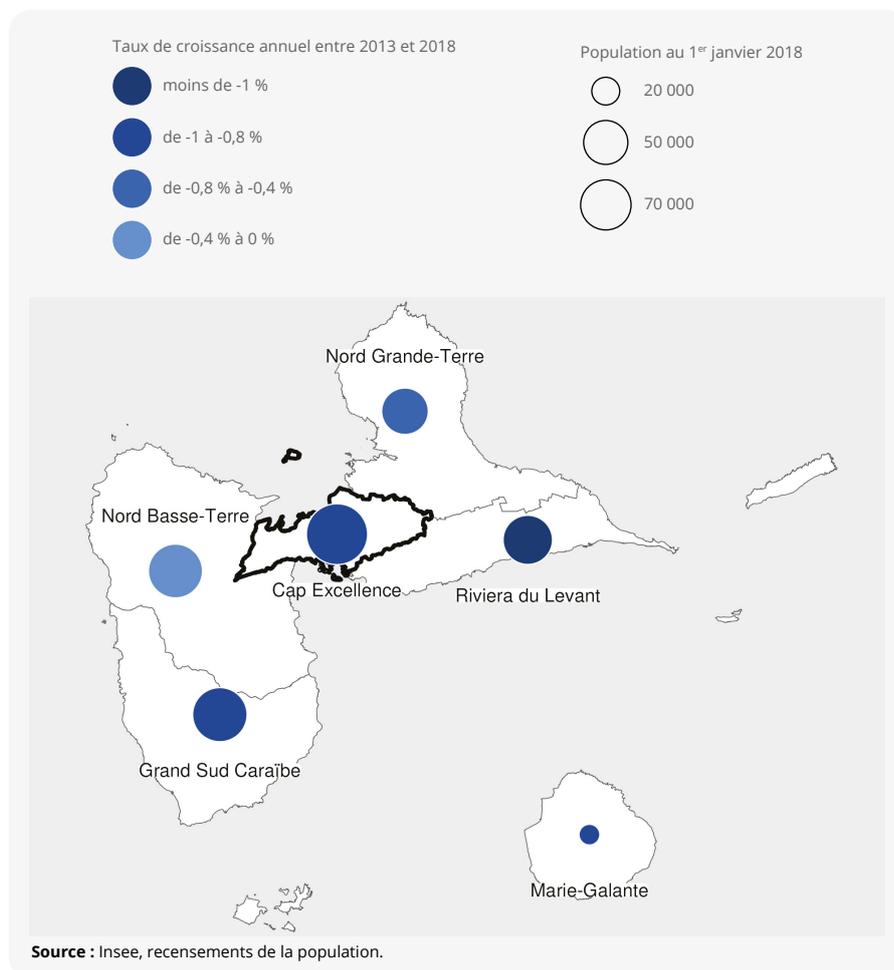


Cap Excellence, l'agglomération la plus peuplée de Guadeloupe

Située au centre de la Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence (CACE) fait la jonction entre la Basse-Terre et la Grande-Terre. Elle regroupe trois communes : Baie-Mahaut, Les Abymes et Pointe-à-Pitre réparties sur 130 km².

Au 1^{er} janvier 2018, la CACE reste la communauté d'agglomération la plus peuplée de Guadeloupe avec 99 685 habitants, soit un quart de la population totale du département. Le territoire de Cap Excellence est une zone principalement urbaine. Elle est l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) le plus densément peuplé avec 767 habitants au kilomètre au km² contre 237 pour le reste de la Guadeloupe. Sa population diminue de plus en plus vite. Entre 2013 et 2018 elle perd 4 116 habitants (-0,8 % en moyenne par an), alors que le recul était plus contenu entre 2008 et 2013 (-0,4 %) ► **figure 1**.

► 1. Nombre d'habitants en 2018 et évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Le recul démographique se confirme

Jusque dans les années 90, la croissance démographique de Cap Excellence était positive, avec notamment une augmentation de la population de 1,5 % en moyenne par an entre 1982 et 1990. Elle portait l'essentiel de la croissance démographique de la Guadeloupe. Cette tendance était soutenue principalement par le solde naturel favorable alors que le solde migratoire restait nul. Entre 1990 et 1999 l'augmentation de la population a ralenti et n'était plus que de 0,4 %, sous l'effet conjugué du solde naturel en nette diminution et du solde migratoire devenu déficitaire. La période 1999-2008 a marqué l'arrêt de la progression de la population, le solde naturel toujours en recul, ne compensant plus le solde migratoire qui se détériorait. La baisse continue du solde naturel et la poursuite de l'aggravation du solde migratoire ont entraîné une baisse de la population qui s'est accentuée à partir de 2013.

Les départs, plus nombreux que les arrivées dans la zone, concernent particulièrement la population jeune. Les moins de 24 ans représentent près de la moitié des départs (48 %). Comme pour l'ensemble de la Guadeloupe, les jeunes s'expatrient souvent en France métropolitaine avec pour principal objectif la poursuite de leurs études. Au sein de la CACE, 45 % des départs se font vers la France métropolitaine. À l'inverse, les jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans sont plus nombreux à s'installer dans cet EPCI qu'à en partir. Le dynamisme économique de Cap Excellence offre des opportunités professionnelles qui expliquent son attrait pour cette tranche d'âge ► **figure 2**.

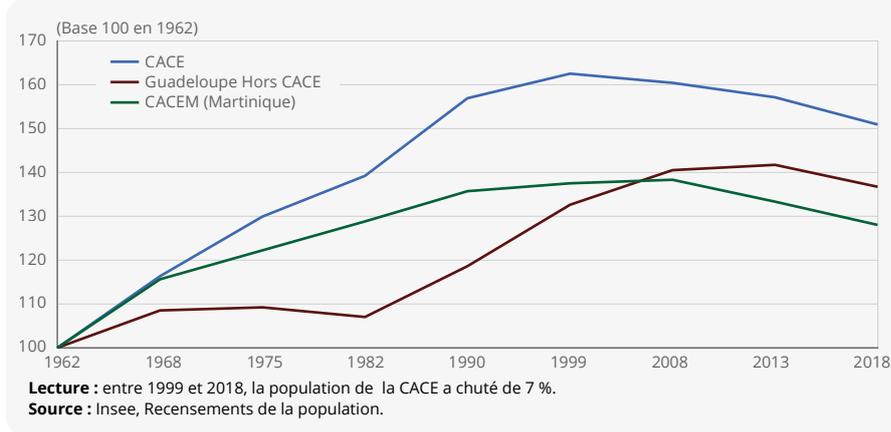
Un vieillissement de la population moins prononcé que dans les autres EPCI

Plus de la moitié des habitants de la CACE se concentrent dans la commune des Abymes (53 %). Cependant, comme à Pointe-à-Pitre, la population est en repli. Mais la baisse s'accroît aux Abymes alors qu'elle s'atténue à Pointe-à-Pitre. Baie-Mahault reste la commune la plus dynamique. Elle gagne près de 1 200 habitants durant la période récente, soit 0,8 % de hausse en moyenne par an, en lien avec le développement de son activité économique notamment avec la livraison des programmes de rénovation des logements qui attirent les populations.

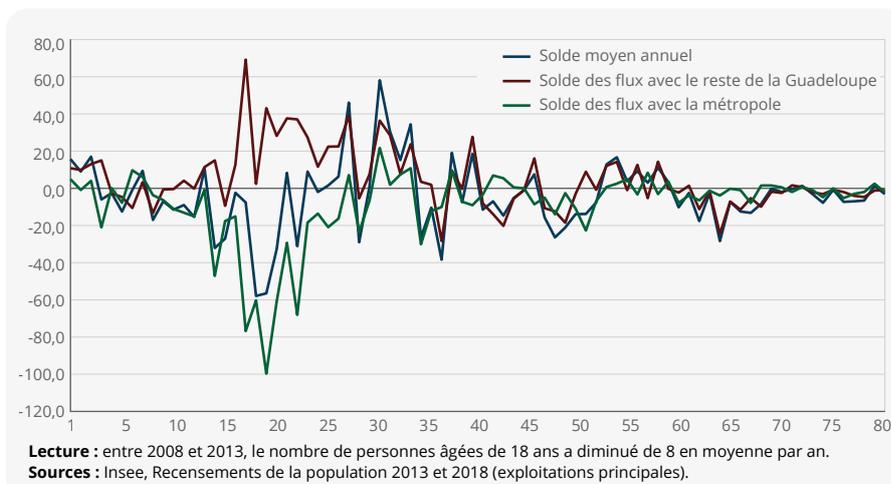
Les départs vers la France métropolitaine, deux fois plus nombreux que les arrivées, sont compensés en partie par les migrations internes. Le solde migratoire ► **définition** de Cap Excellence est positif avec les communes du Gosier, Sainte-Rose et Saint-Anne, attirant majoritairement des actifs avec enfants qui se rapprochent du pôle d'emplois de Baie-Mahault pour y travailler ou dans le but de réduire les distances de trajet.

Les moins de 29 ans représentent 39 % de la population en 2018, soit deux points de

► 2. Évolution de la population depuis 1962



► 3. Solde moyen annuel des migrations résidentielles 2013-2018 de la CACE par âge



moins qu'en 2013. Dans le même temps, la part des personnes de 65 ans et plus progresse de trois points, pour atteindre 16 %. Le déficit migratoire élevé dans les tranches d'âge les plus jeunes affecte la structure de la population de la CACE. Entre 2013 et 2018, en moyenne annuelle, près des deux tiers du déficit migratoire annuel moyen concerne les moins de 25 ans (430 personnes, soit 1,3 % de la population du territoire dans cette tranche d'âge, un taux comparable à la CACEM). Le solde migratoire est déficitaire dans les autres tranches mais dans des proportions bien moindres à l'exception toutefois des 30-34 ans dont les arrivées sont supérieures aux départs (+65 personnes). En 2018, la moitié de la population de Cap Excellence a 40 ans ou plus, soit trois ans de plus qu'en 2013. La migration des jeunes Guadeloupéens en âge de procréer et la baisse de la natalité sont deux facteurs qui contribuent au vieillissement de la population. En 2018, l'EPCI ne compte plus que 2 jeunes de moins de 25 ans pour une personne âgée de 65 ans ou plus, alors qu'ils étaient 2,6 en 2013 et 4 en 1999 ► **figure 3**.

La population de Cap Excellence est cependant la plus jeune des EPCI de la Guadeloupe et est également plus jeune que

celle de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) (l'âge médian est inférieur de 3 à 7 ans selon le territoire). Près de 40 % de la population a moins de 29 ans contre un tiers dans le reste de la Guadeloupe. Ce taux élevé s'explique en partie par la présence de nombreux établissements scolaires et universitaires au sein de la communauté d'agglomération qui attirent de nombreux étudiants en provenance du reste de la Guadeloupe pour suivre leurs études.

Les nouveaux arrivants mieux formés

Parmi les nouveaux arrivants de 15 ans et plus, 23 % sont scolarisés, c'est onze points de plus que dans l'ensemble de la population du même âge de la communauté. En 2018, le niveau de formation de ceux qui ne sont plus scolarisés est aussi plus élevé de dix points, 32 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Le dynamisme économique du territoire attire surtout des personnes actives occupées relativement jeunes avec des enfants. Parmi les arrivants, 51 % ont un emploi et 70 % ont moins de 40 ans (respectivement 41 % et 39 % sur l'ensemble de la Communauté

d'agglomération). Les employés et les professions intermédiaires sont les plus nombreux à venir s'y installer, respectivement 22 % et 21 %.

Globalement, le niveau de formation de la communauté s'élevé. Il est en nette progression depuis 2008 comme en témoigne la hausse de la part des diplômés d'études supérieures, 21 % en 2018 contre 16 % en 2008. Mais c'est surtout la baisse de la proportion des non diplômés qui témoigne le plus de l'augmentation du niveau de formation : elle chute de 15 points passant de 47 % en 2008 à 32 % en 2018. Elle se situe aussi (5 points de moins que dans le reste de la Guadeloupe) ► **figure 4**.

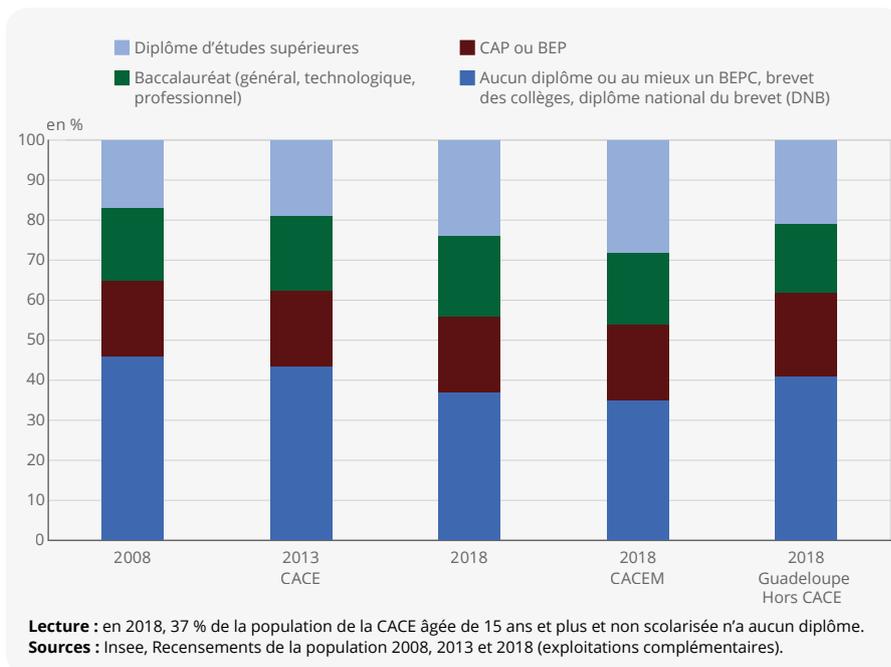
Pôle d'emploi de la Guadeloupe, Cap Excellence concentre près de la moitié des emplois de l'île (47 %), soit environ 60 000 emplois. L'offre est telle que la grande majorité des résidents actifs (84 %) occupent moins de la moitié de ces emplois (deux tiers pour la Cacem). Aussi, pour satisfaire les emplois encore disponibles sur son territoire (54 %), Cap Excellence fait appel aux actifs résidant hors de la zone, principalement du Nord Basse-Terre et du Nord grande-terre (70 %). Dans les autres territoires, la part des actifs résidant hors de la zone est en moyenne de 21 %. Ces taux sont restés stables depuis 2013, aussi bien pour Cap Excellence que pour les autres EPCI. Les actifs occupés résidant en dehors de la zone parcourent en moyenne 12,5 Km pour se rendre sur leur lieu de travail, deux fois plus que ceux résidant dans la zone.

La voiture, principale moyen de transport à Cap Excellence

La part de la voiture dans les déplacements domicile-travail dépend en partie de la distance à parcourir et de l'offre de transports en commun. L'essentiel des actifs entrant dans la zone mais résidant en dehors est plus tributaire de leur véhicule pour venir travailler : 94 % des actifs occupés habitant hors de la communauté se rendent au travail en voiture. C'est aussi le cas de la grande majorité (84 %) des actifs occupés résidant sur le territoire. Composé de seulement trois communes, le territoire devrait se prêter au développement des transports collectifs avec la mise en place du réseau urbain Karu'Lis en 2014. Toutefois si Cap Excellence est en tête des EPCI de Guadeloupe dans l'utilisation des transports en commun par les résidents, le taux ne dépasse pas 8 % et reste relativement stable par rapport à 2013. L'automobile demeure le principal moyen de transport malgré la saturation du réseau qui rallonge les temps de trajet, alors même que les distances domicile-travail sont réduites : 12,5 km/jour pour les résidents hors territoire contre 6 km/jour pour ceux habitant sur le territoire.

Parmi les résidents actifs occupés de l'EPCI, les cadres et les professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires sont les plus nombreux à

► 4. Répartition des 15 ans et + non scolarisés selon leur niveau de diplôme le plus élevé en 2008, 2013 et 2018



effectuer leur trajet domicile travail en voiture (90 %). Hormis l'automobile, le moyen de déplacement le plus utilisé reste les transports en commun : 10 % des actifs occupés de la communauté les empruntent comme mode de transport principal pour se rendre sur leur lieu de travail en dehors de leur commune de résidence (8 % pour la Cacem et 6 % pour le reste de la Guadeloupe). Les employés et les ouvriers sont les plus nombreux à les utiliser pour leurs déplacements domicile-travail. Ce sont aussi ces catégories socio-professionnelles qui sont le plus souvent en situation de pauvreté sur l'ensemble de la Guadeloupe. Les actifs qui habitent Cap excellence, utilisant principalement les transports en commun pour le trajet domicile-travail, se déplacent sur de plus courtes distances et viennent plus souvent des communes proches de Cap Excellence.

Cap Excellence attire des ressources productives

Afin de consolider son développement économique, les territoires peuvent miser sur l'arrivée de nouvelles activités mais également sur la venue de populations (touristes, retraités, nouveaux habitants travaillant à l'extérieur). Cap Excellence mise sur l'arrivée de nouvelles activités conférant à son attractivité une dimension « productive » comme en témoigne les nombreuses entreprises de plus de 10 salariés accueillies sur le territoire entre 2013 et 2018 (+9 % par an en moyenne). Par comparaison, la Cacem en a accueilli proportionnellement deux fois moins. La création d'un nombre important d'emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures est un autre signe de bonne santé pour l'économie de Cap Excellence et de ses capacités d'innovation dans de

nouvelles technologies. Le territoire attire plus fortement qu'ailleurs en Guadeloupe les actifs qualifiés (1,7 arrivées d'actifs qualifiés pour 1 000 emplois contre 0,8 pour la Cacem). Le territoire concentre les arrivées d'emploi à haute valeur ajoutée grâce à la présence de nombreux sièges d'entreprises et de centres de recherche. On y retrouve naturellement une forte proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures (14 % contre 10 % pour le reste de la Guadeloupe). Toutefois, la CACE n'échappe pas à la tendance baissière du nombre d'emplois initiée en 2013 sur presque l'ensemble de la Guadeloupe. Ainsi, entre 2013 et 2018, le territoire perd 1 600 emplois, soit -0,6 % en moyenne par an (-0,4 % pour la Cacem). Cette évolution est plus défavorable que pour le reste de la Guadeloupe (-0,2 %) et elle ne concerne que les activités présentiels ► **définition** (comme pour la Cacem). Certaines activités échappent à cette tendance. C'est le cas de l'enseignement, des services aux entreprises et l'hébergement médico-social qui créent près de 700 emplois sur cinq ans. Ces secteurs sont à la fois dynamiques et plus performants comparativement à la Cacem où les emplois sont restés relativement stables dans ces secteurs.

S'agissant des ressources de nature résidentielle, ces constats diffèrent assez nettement. La configuration du territoire de Cap Excellence (faible superficie et forte densité d'emplois, réseau de transports dense et saturé, coût du foncier...) est propice à l'installation d'actifs dans des zones éloignées de leur lieu de travail. L'emprise économique de la CACE s'étend ainsi au-delà de ses frontières et renforce son attractivité, en accueillant un grand nombre de navetteurs et en exportant peu d'actifs occupés. En

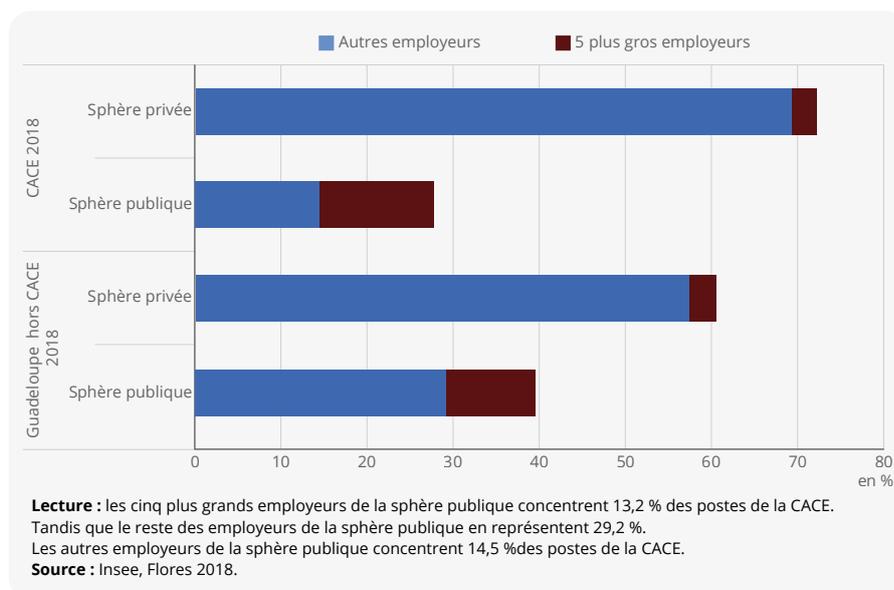
particulier, le Nord Basse-Terre, La Riviera du Levant et le Nord Grande-Terre entretiennent des liens étroits avec la CACE. Près des deux tiers des artisans et chefs d'entreprises et plus de la moitié des emplois qualifiés dont le territoire a besoin vit à l'extérieur de la zone.

La fragilité sociale perdue

Contrairement aux autres EPCI où les ménages sont majoritairement propriétaires de leur logement (environ deux tiers), les ménages de Cap Excellence sont surtout locataires (55 %). Cette situation s'explique en partie par la prédominance d'un parc locatif social qui concentre 42 % du total du parc de résidences principales, soit 19 102 logements qui abritent un tiers de la population de la CACE (30 743 individus). Ces logements sont concentrés sur le territoire de l'agglomération et 32 % sont des locations de logements HLM, regroupés principalement dans la commune des Abymes. Dans l'agglomération de la Cacem, ce taux est inférieur de 12 points. Le parc de logements HLM abrite le plus souvent les familles monoparentales et les ménages d'une seule personne, catégories plus fréquemment vulnérables.

Dans ce contexte, près de 35 900 personnes vivent avec un bas revenu, soit 46 % de la population. C'est 10 points de plus que dans la Cacem. Toutefois, la population concernée est en baisse de 10 % par rapport à 2014 tandis qu'elle progresse de 15 % sur le reste de la Guadeloupe.

► 5. Répartition des postes entre sphère publique et privée et part des cinq plus grands employeurs



Près d'un quart des habitants de l'EPCI est couverte par le RSA socle non majoré, soit deux points de plus que le reste de la Guadeloupe (22 %) et cinq de plus que la Cacem (19 %). Ce taux reste stable par rapport à 2013. Parmi la population vivant avec un bas revenu, 64 % bénéficient du RSA socle non majoré.

Le nombre de couples avec un seul actif occupé employé ou ouvrier et de ménages dont la personne de référence est au

chômage ou en emploi précaire, augmente. Le chômage longue durée, lui aussi est à la hausse sur la période, +2 % contrairement au reste du département où il reste stable. ●

Ali Benhaddouche, Marcelle Jeanne-Rose (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le **solde migratoire apparent** approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

La définition des sphères d'activité s'appuie sur un regroupement de nomenclature fine d'activités, Elle regroupe l'ensemble des secteurs d'activité en deux grandes sphères : présente et productive. La **sphère présente** concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. La sphère productive concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

► Sources et méthodes

L'Insee Antilles-Guyane et la Région réalisent dans le cadre d'un partenariat, des diagnostics pour chacun des six EPCI de Guadeloupe. Ils visent à mettre en évidence les caractéristiques du territoire, sous les angles économiques et sociodémographiques.

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation du kit Synthèses Locales version 16,1 de l'Insee. Les principales sources sont :

- Recensements de la population (exploitations principales et complémentaires) ;
- État civil ;
- Sirène ;
- Flores ;
- CNAF.

Territoire de comparaison : La Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) est structuré autour de la capitale Fort-de-France et de ses communes limitrophes. Il s'agit du principal centre économique de l'île.

► Pour en savoir plus

- « Bilan économique 2020 Guadeloupe », *Insee Conjoncture*, juillet 2021.
- **Chanteur B., Reif X.**, « Recensement de la population en Guadeloupe : 387 629 habitants au 1^{er} janvier 2018 », *Insee Flash Guadeloupe* n° 142, décembre 2020.
- **Louis J.**, « La croissance mise à mal par la crise sanitaire », *Insee Analyses Guadeloupe* n° 53, octobre 2021.
- **Clarenc P.**, « En 2019, le climat des affaires est favorable en Guadeloupe », *Insee Analyses Guadeloupe* n° 54, décembre 2021.
- « Cap Excellence : Poumon économique de la Guadeloupe », *Insee Dossier* n° 7, juillet 2016.

